







Publié le

ID: 073-247300551-20241113-DE2024_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Comité Syndical du SIERSS du Mercredi 13 novembre 2024

2024-15: Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations Sanitaires et Sociales (SIERSS).

Le mercredi 13 novembre 2024,

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations Sanitaires et Sociales légalement convoqué en date du lundi 05 novembre 2024 pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, s'est réuni dans les locaux du Pôle domicile du CIAS, 19 rue de la Chaudanne à Moûtiers, sous la présidence de Annie LEDUC Présidente,

Présents: ABONDANCE-POURCEL Jocelyne - ABONDANCE Chantal- ANDRIOLLO Corinne - BLANC-TAILLEUR Fabienne - CHATAGNIER Didier - CRUCE Guillaume - DEMONNAZ Aicha - DUNAND Dominique - KALIAKOUDAS Evelyne - LEDUC Annie - MATHIS Marc - MARTIN Chantal - MONEY Sylvie - ROUX MOLLARD Alain - SOLLIER Myriam

Absents et excusés: BRUNOD Aurore - CABALLOL Martine - FAVRE Sandra - JAY Anne-Sophie - JAY Serge -KISMOUNE Farrida - ROBERT Sandrine - REY Vivianne - ROSSETTI-COCHEME Sandrine

Pouvoirs: BERLIOZ Pascaline donne pouvoir à Alain ROUX MOLLARD - DESCHAMPS Christelle donne pouvoir à Myriam SOLLIER - MOISAN Brigitte donne pouvoir à Dominique DUNAND - PARMENTIER Marlène donne pouvoir à **Evelvne KALIAKOUDAS**

LE COMITE SYNDICAL ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 1966 portant création du Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations Sanitaires et Sociales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 mai 1990 portant transformation du Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations Sanitaires et Sociales en syndicat à la carte ;

CONSIDERANT que la création du Groupement de Coopération Sociale et Médicosociale « Action Sociale en Tarentaise » est envisagée au 1er janvier 2025;

CONSIDERANT que le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Moutiers devra, à la faveur de la création du GCSMS, , être rattaché à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise à partir du 1^{er} janvier 2025

CONSIDERANT qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres;

Après en avoir délibéré :

- Autorise la Présidente à saisir l'ensemble des organes délibérants des collectivités membres du syndicat pour qu'ils se prononcent sur le principe de la dissolution du SIERSS.
- Sollicite auprès de Monsieur le préfet de la Savoie de mettre fin à l'exercice des compétences de l'assemblée délibérante à compter du 31 décembre 2024 et d'acter le début d'une procédure de négociation en vue de la dissolution du SIERSS.

Acte le rattachement du Centre Intercommunal de Moûtiers à la Tarentaise à la date du 1er janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024 III es Coel

Publié le

ID: 073-247300551-20241113-DE2024_15-DE

À Salins-Fontaine **Annie LEDUC** Présidente

SIERSS

422, Avenue du Château 73600 SALINS LES THERME Tél. 04 79 24 15 PC